

DECISION DU
03/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

N° E23000145 /31

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 03/11/2023

Vu enregistrée le 30/10/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les demandes, présentées par la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux et par le PETR des Hautes Terres d'Oc, de déclaration de projet emportant mise en compatibilité respectivement du plan local d'urbanisme intercommunal Sidobre Val d'Agout et du SCOT des Hautes Terres d'Oc, pour le projet de développement et d'extension de la scierie SIAT sur le territoire de la commune de Le Bez (81) ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur François PAUTHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Gilles MIRAMON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux, à Monsieur François PAUTHE et à Monsieur Gilles MIRAMON.

Fait à Toulouse, le 03/11/2023

Le magistrat délégué



Philippe GRIMAUD